

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 92 (1966)
Heft: 12

Artikel: Aménagement du territoire et coopération intercantonale: les relations Vaud-Genève
Autor: Vouga, J.-P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-68377>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

concurrence. L'ingénieur capable de dominer tous les secteurs n'existe plus, et l'architecte capable d'exécuter pareillement toutes les tâches a vécu. Ce n'est qu'en tenant compte de cette situation que ces deux carrières libérales pourront conserver leur position actuelle. L'évolution sera impitoyable. Influençons-la donc positivement. C'est à cela que nous sommes appelés, et nous portons une lourde responsabilité. Ce qu'on attend de nous, c'est que nous montrions le chemin à suivre entre valeurs matérielles et valeurs immatérielles en matière de construction. Un esprit clairvoyant importe bien

d'avantage qu'une méthode de construction. Pour apprécier justement la situation et prendre les mesures qui s'imposent, il faut dominer du regard les grandes artères de notre économie de la construction. C'est pourquoi je me suis permis d'approfondir quelque peu le problème.

REMARQUE

Ces exposés sont fondés sur le rapport d'experts qui a été présenté à la Conférence nationale pour l'encouragement à la construction de logements. Quelques indications sont tirées du bulletin d'une banque.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET COOPÉRATION INTERCANTONALE

LES RELATIONS VAUD-GENÈVE

par J.-P. VOUGA, architecte de l'Etat de Vaud¹

Le fédéralisme suisse est à l'heure de son épreuve de vérité. L'Etat fédératif dont la Suisse affirme pouvoir offrir l'exemple à l'Europe en gestation n'est plus désormais une formule de rhétorique : il doit justifier la gloire dont on le pare volontiers. Il faut donc y voir de plus près.

La structure fédéraliste est la forme par excellence des communautés vivant d'une économie de subsistance et s'organisant, chacune pour son compte, en fonction de son propre équilibre. Le passage à une économie d'échange implique non pas tant une multiplication des contacts que la mise en commun d'intérêts plus vastes et plus complexes, la recherche d'un équilibre sur une assise toujours plus large.

Pour l'instant, il est permis de constater que tout se passe comme si les cantons n'établissaient de rapports entre eux que sous la pression d'événements occasionnels et comptaient, pour la solution de leurs graves problèmes communs, sur l'intervention de la Confédération ou, à la rigueur, sur les bons services de leurs parlementaires aux Chambres fédérales.

Tous les Etats souverains ont un ministère des Affaires étrangères ; ils entretiennent des ambassades auprès des autres Etats. Cet appareil leur assure une information aussi ample qu'ils le souhaitent sur les pays avec lesquels ils entretiennent des relations et cette information est, de plus, coordonnée par les soins de l'Etat lui-même.

Les cantons suisses n'ont rien de semblable et on a maintes fois pu constater qu'ils sont plus ignorants de ce qui se passe dans des cantons même voisins que la Suède ne l'est, par exemple, de ce qui se passe en France et en Yougoslavie. Les expériences législatives de Genève ne sont connues que de quelques spécialistes. Les lois saint-galloises ou argoviennes sont généralement ignorées partout. Qui sait, par exemple, en Suisse romande, que les communes de Suisse allemande pratiquent généralement le système de l'assemblée de

commune ? En bref, on peut presque dire que les cantons sont entre eux comme des Etats qui auraient rompu une fois pour toutes leurs relations diplomatiques. Quelques correspondants de presse suppléent tant bien que mal à cette lacune, mais la gravité de ses effets ne peut que s'accroître aujourd'hui que les nécessités économiques — comme nous l'avons rappelé — font largement dépendre nos cantons les uns des autres.

A vrai dire, les Suisses n'ont pas attendu que les défauts du fractionnement politique du pays soient devenus irréversibles pour les pallier. Ils ont élaboré une solution propre au pays : les associations nationales de droit privé. Partout où des lacunes trop voyantes se sont fait jour dans la coordination entre les cantons, on a vu fort heureusement des organisations nombreuses, lasses de souffrir de cet état de choses, s'élever pour de sérieuses mises en garde.

Au plus haut niveau, ce sont des associations comme la Nouvelle Société helvétique qui, courageusement, posent sans relâche les problèmes et invitent le pays tout entier à prendre conscience de la nécessité où il se trouve de repenser le fédéralisme. On a encore le souvenir de l'Annuaire 1964 de la NSH entièrement consacré à ce problème. Cette association vient d'ailleurs d'annoncer la création d'une fondation chargée de promouvoir la coopération intercantonale.

De leur côté, les associations professionnelles ou spécialisées sont à l'heure.

C'est par exemple, dans les domaines qui nous touchent de près, un des succès de la SIA que d'avoir provoqué des contacts fréquents et féconds entre certains responsables des cantons confédérés. Son action en matière de normes n'est plus à rappeler puisque ces normes font partout autorité. L'ASPAN s'efforce pour sa part d'entraîner cantons et villes à harmoniser leurs conceptions et leurs politiques en matière d'aménagement du territoire. Cette association a établi de nombreuses études comparatives des méthodes en vigueur dans toutes les régions de Suisse. Par ses publications, elle a recommandé l'application généralisée de celles qui

¹ Conférence prononcée devant la section genevoise de la Société suisse des ingénieurs et des architectes.

lui paraissent les plus valables. Elle multiplie ses conseils et ses démarches, mais — est-il besoin de le préciser — ses prises de position n'ont aucune portée législative.

Et, dans la réalité des faits, la coopération demeure très en arrière.

Dès lors se pose la question suivante :

N'avons-nous pas, pour y veiller, le pouvoir tutélaire de la Confédération et les bureaux de Berne ne sont-ils pas largement outillés pour combler les lacunes qui se maintiennent dans les contacts entre cantons voisins ?

A cette question, il faut donner des réponses nuancées selon que les cantons ont, par la Constitution fédérale, confié ou non des compétences à la Confédération.

Comme l'aménagement du territoire touche en fait à tous les domaines, il n'y a pas d'inconvénient à parler d'abord de ceux qui demeurent de la compétence exclusive des cantons.

Il en est qui paraissent très éloignés des préoccupations des responsables des travaux publics. Sans nous y appesantir, relevons pourtant qu'ils ont des incidences sur l'aménagement du territoire.

Ainsi de la Santé publique où une organisation coordonnée coiffant les institutions de la Suisse tout entière ou tout au moins de la Suisse romande serait source d'économies insoupçonnées. Tout au plus a-t-on réussi à créer une seule institution orthopédique et discute-t-on d'un seul centre romand de médecine du travail. Mais pour le reste, les cantons eux-mêmes ne sont pas en mesure de coordonner leurs hôpitaux cantonaux et de districts.

Dans l'enseignement, c'est pareil. Quelques conventions récentes relatives au niveau supérieur viennent de marquer un début d'entente ; un observatoire commun aux Universités de Genève et de Lausanne se construit actuellement à la frontière des deux cantons, mais lorsqu'on mesure l'étendue de la tâche, on reste songeur. Il est pourtant évident que la Suisse romande ne peut se permettre sans négliger des tâches essentielles de disperser ses établissements d'enseignement spécialisé au gré des frontières politiques mais qu'elle doit le faire en se considérant comme une entité géographique.

Les Vaudois ont certes été sages de décider d'implanter à Yverdon leur technicum cantonal. Les habitants de la plaine du Rhône et de Montreux le jugent fort éloigné. Si un technicum valaisan s'implante dans la région d'Aigle-Monthey, le problème est résolu pour eux. S'il s'implante à Sion, il demeure entier. Il ne faudrait pas que de telles décisions continuent d'être prises unilatéralement, que des cantons aux intérêts si profondément imbriqués poursuivent ce jeu dangereux.

La souveraineté cantonale est la négation du fédéralisme lorsqu'elle est affaire de prestige. C'est peut-être parce qu'aucun prestige n'est en jeu ni aucun intérêt particulier que l'entente la moins éloignée de sa réalisation est celle qui touche aux établissements de détention. La nécessité aujourd'hui reconnue d'une grande diversité entre les types d'établissements impose de tels accords qui devraient servir d'exemple.

C'est de nouveau parce que les intérêts particuliers s'affrontent que les ententes sont longues et difficiles dans le domaine de l'énergie, de sa production en particulier et dans celui de l'industrialisation où chaque canton joue sa partie solitaire, même là où des terri-

toires sont en jeu qui constituent indiscutablement un patrimoine commun comme la plaine du Rhône ou la région des lacs du pied du Jura. Ce n'est pas en taisant ces problèmes, en les supposant résolus ou encore en les admettant comme inévitables que le sujet que nous avons la témérité de traiter pourra être abordé utilement. Dans les secteurs où la souveraineté cantonale n'est pas discutée, le dialogue est à coup sûr difficile.

En va-t-il autrement dans les secteurs où les cantons ont conféré une part de compétence à la Confédération ?

Voyons d'abord la politique du Service fédéral des routes et digues. Est-ce trop dire qu'il mène les cantons à sa guise et qu'il n'y parviendrait pas aussi aisément si une réelle cohésion se manifestait pour lui tenir tête, sinon pour les tracés d'ensemble des routes nationales, qui sont pratiquement admis, du moins pour le programme des réalisations ! Et n'oublions pas que, par le jeu des subventions fédérales, c'est encore de ce service qu'émanent les décisions qui régissent les routes principales conçues de la façon étriquée que l'on sait, à 7,50 m et à carrefours à niveau. C'est alors le beau résultat que l'on peut apprécier entre Lausanne et Berne où les drames du carrefour de Morat démontrent de façon éclatante les erreurs de jugement de l'Administration fédérale et nous permettent de conclure qu'une volonté intercantonale aurait dû normalement triompher de son obstruction. C'est contre son gré, on le sait, que se sont ouverts les tunnels du Mont-Blanc et du Grand-Saint-Bernard. Les succès de ces entreprises sont la preuve de la valeur des actions concertées. Il faut souhaiter que l'enseignement soit enfin compris.

Dans le même ordre d'idées, les Chemins de fer fédéraux, auxquels il faut reconnaître d'éclatants mérites en ce qui concerne leur propre exploitation, poursuivent une politique qui ne vise que leurs propres intérêts dans l'ignorance la plus sereine de l'intérêt général du pays. On vient de le voir dans le rapport du Conseil fédéral sur la navigation de l'Aar, du Haut-Rhin et du lac Majeur qui a au moins eu le mérite, dans son exagération évidente, de rallier les oppositions et qui aura peut-être celui de provoquer précisément une action intercantonale d'une vigueur et d'une portée jamais encore atteintes.

Cette politique unilatérale des CFF apparaît plus nette encore dans l'étude qu'ils viennent de soumettre aux cantons et où ils proposent purement et simplement de réduire à 39 le nombre des gares aux marchandises pour toute la Suisse. Il est probable qu'ils y voient leur intérêt, mais si on songe que cela revient à distribuer toutes les marchandises par la route à partir de ces 39 centres, on voit combien ce projet est significatif d'un état d'esprit partisan, tout comme l'opposition stérile à la navigation fluviale. La tendance est aujourd'hui de rationaliser le transport des marchandises des lieux de production aux lieux de consommation par un système de containers normalisés qui, du bateau au chaland, du wagon au camion, voire à la camionnette, permettrait la distribution jusqu'au cœur des villes. Les CFF, au contraire, songent à réduire leurs services et à confier à une route déjà surchargée les transports qui sont sans doute pour eux d'un moindre rendement.

Dans d'autres domaines, il est vrai, l'intervention de certains rouages de l'Administration fédérale apparaît souhaitable, ne serait-ce que lorsqu'il devient urgent de

parer à de regrettables carences. C'est le cas pour la lutte contre la pollution des eaux et de l'air. Les dispositions qui ont été prises sur le plan fédéral étaient nécessaires, mais elles sont malheureusement loin d'être suffisantes parce que la Confédération a mesuré trop parcimonieusement la part financière qui lui incombe et à laquelle elle s'engage moralement du seul fait qu'elle prélève des impôts directs. Certes, on objecte, du côté fédéral, que cette intervention est dictée par l'absence de coopération entre cantons et, de cela, nous devons convenir une fois de plus, mais il faut alors que ces opérations soient menées de façon décisive et énergique, sinon elles ne se justifient plus.

C'est dans ce secteur des eaux, ou plus exactement des cours d'eau, que se situe d'ailleurs l'exemple, à nos yeux parfait, d'action concertée d'un groupe de cantons et du soutien normal que la Confédération se doit alors d'y apporter. Nous voulons parler de la seconde correction des eaux du Jura, née de l'initiative des cantons riverains et menée à bien par eux avec une aide financière qui est parfaitement dans le rôle de la Confédération. Cette opération est l'image précise de ce qui devrait et pourrait être la règle en matière d'aménagement du territoire.

Il nous faut enfin considérer les actions de l'Administration fédérale dans les domaines de la sylviculture et de l'agriculture.

La protection des forêts est un chef-d'œuvre acquis d'ailleurs au début du siècle. Appliquée avec rigueur comme elle l'est depuis cinq ans, elle est un bien inestimable qui déploie ses effets sans qu'il en coûte à personne.

L'encouragement aux améliorations foncières est une mesure excellente, parce qu'elle favorise et provoque les initiatives. Il faut s'en féliciter.

Il y a, en revanche, d'innombrables réserves à faire quant à la manière dont sont appliquées les mesures de soutien à l'agriculture. Le cadastre viticole fédéral est une succession de compromis et il ne s'est même pas proposé le but essentiel qui aurait dû être la sauvegarde absolue de l'aire viticole. Quant aux innombrables interventions de la Division fédérale de l'agriculture, elles sont à la fois tracassières dans la mesure où elles freinent toute initiative en entravant par exemple l'insémination artificielle et inefficaces dans la mesure où elles se bornent à des injections de subventions sans attaquer à sa racine le mal que constitue l'endettement paysan.

Mais nous sortons de notre sujet.

Si l'on considère l'ensemble des problèmes qui viennent d'être exposés, Genève et Vaud me paraissent — et c'est l'occasion de rappeler que c'est un Neuchâtelois qui s'exprime — avoir véritablement réduit leurs relations au minimum. Une jalousie tenace semble former le plus clair de ces rapports qui restent au niveau de la méfiance réciproque.

Les faits devraient pourtant ouvrir les yeux. Que montrent-ils ?

Ils montrent premièrement qu'aucun facteur naturel n'isole Genève du Pays de Vaud. Aucun obstacle géographique, aucune différence dans les conditions naturelles de relief, de climat, d'hydrologie, rien ne permet de tracer une limite entre Genève et Lausanne.

Les bases ethniques, les modes de peuplement sont également semblables. C'est donc l'Histoire qui a

façonné des différences notables. Genève a étendu son évêché sur des terres bien distinctes de celles de l'évêché de Lausanne qui s'étendait, lui, jusqu'à Berne et Soleure. La Réforme, la conquête du Pays de Vaud par les Bernois surtout accusèrent la séparation car, tandis que Genève conduisait fermement ses destinées, jouait son rôle dans l'Histoire européenne et devenait une cité influente et prospère, le Pays de Vaud s'endormait sous la domination bernoise, ne se réveillait qu'à l'aube du XIX^e siècle, ne prenait que lentement conscience de son existence et ne réalisait sa cohésion que dans sa condition de canton suisse. C'est donc bien l'Histoire qui a créé le phénomène — j'allais dire l'antagonisme — Vaud-Genève. On peut juger de ce phénomène en relevant, par exemple, les chiffres de population de Genève et des villes vaudoises en 1800 :

Genève	45 000
Lausanne	10 000
Yverdon	2 500
Vevey	3 700
Montreux (trois communes)	2 500
Nyon	2 100

Mais l'Histoire récente va effacer ces dissemblances :

Lausanne et sa région vont en se rapprochant toujours plus en importance de l'agglomération genevoise. Stationnaire jusqu'en 1850, Lausanne triple sa population en cinquante ans, alors que Genève ne fait que la doubler. Elle n'a encore, en 1900, qu'un peu plus du tiers des habitants de Genève. Soixante ans plus tard, les chiffres sont respectivement de 175 000 pour Lausanne et 250 000 pour Genève, soit un rapport de 7 à 10.

D'autres éléments nous confirment que ce rapprochement n'existe pas seulement dans le chiffre de population : il est dans tous les indices démographiques de cette population. Ce sont, par exemple, les données sur la natalité, l'immigration et la répartition des activités ; les taux de natalité de Genève et de la région lausannoise étaient respectivement en 1960 de 1,31 et de 1,3 pour cent habitants. Ils sont les plus faibles en Suisse. Les gains migratoires (proportion prise par les Confédérés et les étrangers dans l'augmentation) sont respectivement de 95 % et de 80 %. Aucune région du pays n'atteint ces chiffres. Enfin, la répartition des secteurs d'activité montre une disparition presque complète de l'agriculture (secteur primaire), une forte proportion d'ouvriers (secteur secondaire) qui est en 1960 de 40,9 % à Genève et de 37 % dans la région lausannoise, un accroissement spectaculaire enfin du commerce et de l'administration (secteur tertiaire) qui est à Genève de 57,6 % et de 60,5 % dans la région lausannoise.

Ces cheminements désormais parallèles montrent que l'économie ouverte du XX^e siècle, conjointement avec l'attrait du bassin lémanique, a fait de Genève et de Lausanne deux pôles d'attraction semblablement efficaces. Ils montrent aussi que les facteurs naturels ont eu raison des événements de l'Histoire.

Mais à ces chiffres s'arrêtent les similitudes, car d'autres facteurs interviennent lorsqu'on considère non plus les villes, mais les cantons et notamment lorsqu'on les envisage sous l'angle économique et fiscal. Toutes les statistiques montrent alors que, dans ces domaines, Genève occupe régulièrement les positions les plus favorables quant au revenu moyen par habitant ou quant à la fiscalité, alors que Vaud est presque toujours au

niveau de la moyenne suisse. Si on compte par exemple le nombre de contribuables imposés pour un revenu de plus de 10 000 francs, Genève en compte 185 pour 1000 habitants, Vaud n'en a que 114, la moyenne suisse étant de 123. Les taux de fiscalité sont, à Genève, parmi les plus bas du pays. Dans le canton de Vaud, ils dépassent la moyenne suisse.

On pourrait recueillir d'autres chiffres. Ils n'apporteraient que la confirmation d'une évidence, celle des charges qu'impose à l'Etat de Vaud le soutien qu'il apporte aux régions moins favorisées du pays. Un réseau routier étendu, des services publics dispersés et coûteux, l'aide à l'agriculture de montagne, tels sont quelques-uns des aspects de ces charges que le seul tourisme ne compense guère. Tel est, en résumé, l'enseignement des faits.

Dès lors, une constatation s'impose : Genève, à l'étroit sur son territoire, étend un vaste réseau d'influences de toute nature sur le territoire vaudois limitrophe, bénéficie en quelque sorte d'un arrière-pays qui lui est largement ouvert puisque aucune frontière d'Etat ne l'en sépare — ce qui n'est pas le cas pour les régions françaises — sans contribuer de façon directe à son équipement et à son infrastructure.

Pour mesurer cette influence, il est indiqué de citer quelques exemples :

Nyon est à 40 km du centre de Lausanne, mais à 20 km du centre de Genève. Mies est à 50 km de Lausanne, mais à 10 km de Genève. L'appartenance politique au canton de Vaud s'est montrée, économiquement parlant, moins forte que la proximité de Genève : tous les horaires de chemin de fer sont calculés en fonction des liaisons avec Genève ; Nyon est rattaché au réseau téléphonique de Genève ; ce sont les succursales des grands magasins de Genève qu'elle a accueillies et c'est à Genève encore que les jeunes Nyonnais vont poursuivre leurs études.

Inversement d'ailleurs, ce sont les habitants de Genève qui ont fait, de longue date, les beaux jours du district de Nyon. Ils ont construit les hôtels de Saint-Cergue ; ce sont eux encore qui font vivre cette station tout comme ils sillonnent quasiment seuls les routes domaniales du district. Les comptages de voitures indiquent à La Givrine une proportion de 80 % de plaques GE (qui sont d'ailleurs près de moitié moins coûteuses que les plaques VD). Ce sont les Genevois qui peuplent de leurs maisons de week-end les beaux coteaux d'Arzier et les pâturages de La Givrine. On comptait en 1962 près de 700 résidences secondaires propriétés de citoyens genevois. Il est probable que le canton de Genève n'en compte pas autant. Et ce n'est trahir aucun secret que de dire que les propriétaires de chalets ne contribuent que de façon insignifiante aux budgets des communes où ils sont installés, pas plus qu'ils ne participent à la construction des infrastructures.

Il en va de même, en été, sur les rives du Léman, jusqu'à Morges même. Les plages et les terrains de camping favorisent plus largement la population genevoise que la population autochtone et il ne faut pas s'étonner du manque d'enthousiasme des autorités cantonales et communales vaudoises devant les investissements qui leur sont suggérés pour acquérir des terrains riverains et les aménager. On conviendra pourtant que l'intérêt général commanderait une politique active en ce domaine.

D'ailleurs, à ces formes de pénétration s'en ajoutent depuis une dizaine d'années de nouvelles : nous voulons parler de certains équipements marginaux du secteur secondaire. En effet, de très nombreuses entreprises genevoises — et parmi celles-ci quelques-unes des plus importantes — à l'étroit sur le territoire genevois, ont commencé d'essaimer sur sol vaudois. De vastes terrains ont été acquis ou réservés. Quelques usines se sont construites ici et là, qui sont avant tout des ateliers de pièces détachées, alors que les sièges sociaux demeurent implantés à Genève. Une entreprise genevoise a d'ailleurs réussi le tour de force — en dépit des conseils de prudence qui lui étaient prodigués, en même temps qu'on conseillait à la commune de refuser le permis de construire — de bloquer d'importants terrains, d'y construire d'énormes halles et de faire une retentissante faillite, le tout en moins de trois ans.

Ailleurs, ce sont de vastes terrains de manœuvre pour la démonstration des engins de chantiers qui sont convoités par une entreprise américaine ayant à Genève son siège européen. Cette importante concession devrait, en bonne logique, faire l'objet d'un dialogue à l'échelon supérieur. Malheureusement, aucun rouage n'existe, dans un canton ni dans l'autre, pour connaître de tels problèmes et, la question étant mal posée, il n'y a guère de chances qu'elle soit résolue comme elle devrait l'être. Nous voyons dans cet exemple, choisi parmi d'autres, l'indice des malaises qui ne peuvent manquer de surgir si la situation actuelle se prolonge. Déjà, les incidents survenus à propos du projet d'aéroport vaudois à Etagnières ont alarmé l'opinion. Le moment semble réellement venu d'en tirer les conséquences et d'aborder une large discussion.

D'autres éléments vont y contraindre. Les pressions démographiques, même si elles sont dues à l'immigration plus qu'à l'excédent des naissances, conjuguées avec l'essor économique généralisé ne permettent plus, en effet, de s'en remettre pour les grandes options aux décisions de l'initiative privée et à la pression des événements. Il importe, pour l'autorité à tous les niveaux, de procéder à des études générales d'aménagement des territoires leur permettant de précéder l'évolution et non de s'essouffler à la suivre.

Pour cela, des données doivent être rassemblées et échangées. On voit mal, en effet, comment il serait possible aux organes responsables du canton de Vaud et des communes de La Côte d'organiser les territoires soumis, comme on vient de le voir, à l'influence de Genève sans posséder certains éléments d'information qui sont extérieurs au canton. C'est leur demander de résoudre une équation à plusieurs inconnues sans posséder aucune donnée sur une des inconnues importantes.

Certes, des relations existent au niveau des organes responsables de l'aménagement du territoire. Des contacts amicaux fréquents ont lieu dont il faut se féliciter sans en minimiser les effets. Mais ces contacts sont en dehors de toute officialité et les méthodes de travail, l'organisation elle-même des services sont trop dissimilaires pour envisager encore, ne serait-ce qu'une étude menée en commun. C'est pourtant le premier pas dont le retard sera de jour en jour plus préjudiciable aux deux parties.

Aucune d'elles ne doit d'ailleurs se présenter en quémandeuse. La mise en valeur commune d'un patri-

moine dont les intérêts sont complémentaires est un ouvrage de longue haleine et de courage qui doit commencer par quelques problèmes concrets limités.

Les grandes discussions qui se poursuivent actuellement sur le plan national y conduisent d'ailleurs. Ce sont, par exemple, celles de la Conférence nationale du logement où les conclusions des experts qui viennent d'être publiées sont davantage une invitation aux cantons, aux communes et à l'entreprise privée de mener ensemble leurs actions qu'une mainmise de la Confédération dans un domaine où ses compétences doivent certes être étendues tout en restant limitées.

Ce sont aussi les délibérations préparatoires qui mèneront peut-être les Chambres fédérales à proposer au

peuple suisse une modification de la Constitution fédérale en vue de donner précisément à la Confédération ces compétences limitées. La législation qui pourrait en résulter devrait lui permettre de proposer les lignes directrices d'un aménagement coordonné et surtout de faciliter la législation cantonale qui manque — on ne le sait que trop — de bases constitutionnelles solides.

Tout cela conduit à une conclusion unique qui nous ramène à notre point de départ : seules des actions coordonnées au niveau intercantonal porteront des fruits. Seules, elles confirmeront la valeur des institutions auxquelles nous sommes attachés, mais dont l'évolution générale du monde contemporain exige une courageuse remise en question.

BIBLIOGRAPHIE

Théorie de renouvellement, par D. R. Cox. Traduit de l'anglais par J. Larrieu, Dunod, Paris, 1966. — Un volume illustré, 198 pages. Prix : relié, 19 F.

La théorie du renouvellement est l'étude des modèles probabilistes de systèmes dont les composants présentent des défaillances (pannes par exemple) et doivent être réparés ou remplacés ; seule une étude de ce genre permet le choix d'une stratégie appropriée en matière de gestion d'un complexe de machines ou d'appareils. L'approche peut en être faite de façons diverses ; l'ouvrage de M. Cox se limite au point de vue analytique, consistant à traduire le modèle en un ensemble de relations, traitées par des méthodes de l'analyse mathématique (ici essentiellement la transformation de Laplace).

Ce livre constitue une excellente initiation ; il ne suppose pas du lecteur des connaissances très étendues en mathématiques (les notions de base étant du reste rappelées) et les exercices placés à la fin de l'ouvrage devraient lui permettre d'en assimiler l'essentiel, au prix sans doute d'un effort non négligeable, mais peut-être indispensable s'il désire dépasser un point de vue purement descriptif. Une abondante bibliographie rendra du reste de grands services à tous ceux qui voudraient approfondir la question.

C. B.

LES CONGRÈS

Cours d'introduction aux nouvelles tables de dimensionnement des murs de soutènement

L'Union suisse des professionnels de la route organise des *cours d'introduction régionaux*, permettant aux praticiens des administrations, écoles, bureaux d'ingénieurs et entreprises de se familiariser avec le nouveau recueil de tables qui sortira de presse sous peu. En Suisse romande, le cours aura lieu à Lausanne, en septembre 1966, à l'aula de l'EPUL, avenue de Cour, Lausanne, selon le programme suivant :

9 h.	Introduction du chef de cours.
9 h. 15 à 10 h. 30	Conférence d'introduction par un membre du groupe de travail.
10 h. 45 à 12 h.	Exercices en groupes.
14 h. à 16 h. 45	Suite des exercices, entrecoupés de discussions.
17 h. à 18 h.	Discussion finale.

Renseignements et inscriptions, jusqu'au 20 juin 1966, au Secrétariat de l'Union suisse des professionnels de la route, Seefeldstrasse 9, 8008 Zurich.

STS

SCHWEIZER TECHNISCHE STELLENVERMITTLUNG
SERVICE TECHNIQUE SUISSE DE PLACEMENT
SERVIZIO TECNICO SVIZZERO DI COLLOCAMENTO
SWISS TECHNICAL SERVICE OF EMPLOYMENT

ZURICH, Lutherstrasse 14 (près Stauffacherplatz)

Tél. (051) 23 54 26 — Télégr. STSINGENIEUR ZURICH

Emplois vacants

Section industrielle

6133. Deux *diplômés ETS en machines ou formation équivalente*, ayant quatre à cinq ans de pratique dans la construction de machines-outils, pour étude et construction de machines-outils. Entrées à convenir. Fabrique. Genève.

6135. *Ingénieur de vente* (physicien ou électronicien), avec ou sans pratique, pour la vente d'appareils d'analyses scientifiques (spectrographes d'émission) en Europe. Fréquents déplacements. Bonnes connaissances de l'anglais, du français et/ou de l'italien indispensables. En outre : deux *techniciens de service*, pour l'installation de tels appareils. Entrées tout de suite ou à convenir. Maison du Jura neuchâtelois.

6137. *Biochimiste*, ayant plusieurs années de pratique, pour analyses biochimiques. Laboratoire d'un hôpital, au Moyen-Orient. Présentation à l'ambassade du pays en cause, à Berne.

6139. *Diplômé ETS en machines*, citoyen suisse, comme ingénieur-conseil et représentant de machines à tanner en Suisse et à l'étranger. Langues : allemand, anglais, français et/ou italien. Age idéal : 25 à 35 ans. On accepterait aussi des candidats plus âgés. Entrée tout de suite ou à convenir. Domicile en Suisse. Compagnie de vente, dans la Principauté du Liechtenstein.

6141. *Ingénieur de vente*, de préférence *ingénieur électricien EPF ou EPUL*, pour la vente d'instruments de mesure en Suisse (activité intérieure et extérieure). Situation d'avenir. Entrée tout de suite ou à convenir. Fabrique d'appareils de mesure. Rive gauche du lac de Zurich.

6143. *Diplômé ETS ou employé de laboratoire en textiles*, papier ou revêtement en matières plastiques, pour laboratoire d'application. Entrée tout de suite ou à convenir. Région zuricoise.

6145. *Diplômé ETS en courant fort*, avec ou sans pratique, pour construction et entretien de lignes aériennes et de câbles. Entrée à convenir. Centrale électrique. Suisse alémanique.

6147. *Ingénieur en chauffage*, de préférence jeune *diplômé EPF/EPUL ou ETS*, désirant se spécialiser dans la branche, pour projection et calcul d'installations de chauffage et ventilation modernes. En outre : *technicien ou dessinateur en chauffage*, avec ou sans pratique, pour projection et exécution d'installations. Entrées tout de suite ou à convenir. Zurich.

6149. *Ingénieur mécanicien EPF/EPUL*, ayant pratique et le goût de l'organisation, pour la solution de problèmes de construction de pipelines. Langues : allemand, français, si possible anglais. Entrée tout de suite ou à convenir. Bureau d'ingénieur. Nord-ouest de la Suisse.

Sont pourvus les numéros, de 1965 : 237 ; de 1966 : 6007, 6023, 6065, 6071.